

SESSION 2020

ÉPREUVE À OPTION

ÉPREUVE D'OPTION HISTOIRE

DURÉE : 6 heures

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé

Aucune feuille de calque n'est fournie.

L'utilisation de papier calque est strictement interdite

Pièce jointe : Fond de carte France métropolitaine

Vous devez choisir **UN** sujet, en indiquant clairement votre choix, entre :

Sujet 1 : Commentaire de documents historiques accompagné d'une question de géographie qui s'appuie sur des documents.

Sujet 2 : Composition de géographie.

Les deux exercices du Sujet 1 doivent être effectués sur des copies différentes. Ne commencez pas un exercice sur la dernière page de l'autre exercice.

Chaque exercice doit avoir sa propre numérotation de pages.

Pour traiter la Composition de géographie (Sujet 2) :

- *vous vous appuyerez sur des exemples précis et veillerez à proposer une réflexion à plusieurs échelles spatiales. Par ailleurs, le devoir devra comporter au moins une production graphique de votre choix. Un fond de carte est fourni à titre indicatif ; son utilisation est laissée à l'appréciation du candidat.*
- *vous pouvez également vous appuyer sur les documents de la question de géographie du Sujet 1 si vous le souhaitez.*

Le fond de carte fourni peut être utilisé quel que soit le sujet choisi.

Sujet 1

Commentaire de document historique accompagné d'une question de géographie qui s'appuie sur des documents.

1.a. Commentaire de document historique

UN ROI CHRÉTIEN MODÈLE : ÉLOGE DE CHARLES V PAR CHRISTINE DE PIZAN (1404)

Parmi toutes les qualités qui font honneur à l'être humain, celle de la pureté des mœurs fut particulièrement chère au roi Charles V, qui l'observait en actes, en paroles et en pensées. Il exigeait la même conduite de ses proches et de ses serviteurs, tant dans leur comportement qu'en leur tenue vestimentaire, leurs paroles, leurs actes et tous les faits de la vie. Il respectait fidèlement les vœux du mariage, comme le veut Notre Seigneur ; ses paroles et ses vêtements étaient chastes et honnêtes, et ceux de la reine, de leurs enfants et des serviteurs de la cour étaient tout aussi sobres. Il ne toléra chez aucun homme de sa cour, si noble ou puissant fût-il, des vêtements trop courts ou des chaussures extravagantes à la poulaine ; il ne voulut pas non plus que les femmes soient moulées dans des robes trop étroites ou serrées. [...]

Notre honnête roi proscrivait la lecture publique des livres licencieux, les interdisant à la cour de la reine et devant leurs enfants [...]. On risquait donc de tomber en disgrâce si on était assez effronté pour tenir devant le fils du roi, le dauphin, des propos impudiques. On apprit ainsi un jour qu'un chevalier de sa cour, dans la verdeur de la jeunesse, avait poussé le dauphin à de légères amours : on vit alors le roi le chasser en lui interdisant de se présenter devant lui, sa femme ou ses enfants. [...] C'est pour ce même motif que notre sage roi ne voulait pas en ses banquets de ces grandes gueules mal embouchées¹ qui jouissent de tant de faveur dans certaines cours, car il ne prenait aucun plaisir à les entendre. [...]

Que notre roi Charles était très charitable, c'est ce que montrent, comme on le verra plus loin, ses nombreuses fondations d'églises et de collèges, qu'il dota à perpétuité par des rentes généreuses. Il contribuait à l'entretien comme à la réfection des églises, des pauvres abbayes et prieurés ; il subvenait aux besoins des frères et sœurs des couvents ; il entretenait les hôpitaux par des dons renouvelés ; il aidait les frères mendiants et les étudiants démunis en soutenant, quand cela s'avérait nécessaire, les collèges et autres institutions établies pour qu'ils puissent mener à terme leurs études. Le roi donnait généreusement de son propre bien, et de bon cœur, à tous ceux qui méritaient sa compassion : ainsi par exemple lorsqu'il venait à apprendre que la vieillesse, la maladie, la pauvreté ou l'indigence accablaient quelque gentilhomme ou dame, ou les pauvres religieux, ou les malheureux de tout autre état ; ou bien lorsqu'il aidait à marier les filles sans dot, quand on lui avait signalé quelque cas méritant ; ou bien encore en aidant les pauvres veuves et les orphelins. Il avait encore l'habitude de distribuer chaque jour l'aumône, pieusement et humblement, à un grand nombre de pauvres, en leur baisant à chacun la main. Notre très noble roi se conformait ainsi à la tradition de ses prédécesseurs, car les rois de France ont toujours été fervents de charité. [...]

¹ Des ménestrels aux propos trop lestes.

Notre très chrétien roi Charles V, vrai catholique, était d'une foi fervente. Dès qu'il était levé, comme je l'ai déjà dit, son premier souci était de rendre gloire au Seigneur, et malgré un naturel délicat, il jeûnait systématiquement une fois par semaine, en plus des jeûnes obligatoires, sauf en cas de force majeure. Tout de suite après Dieu et la Sainte Vierge, il voua un culte particulier à certains saints qu'il dota richement, en pourvoyant leurs églises et chapelles de biens et de bâtiments. Il se rendait souvent à Saint-Denis en Île-de-France, car il avait une dévotion marquée pour ce saint illustre ; on le vit souvent aux fêtes de cette église, où il suivait pieusement les processions, accompagné des grands dignitaires du royaume et des reines d'alors². Il y faisait de grandes et de merveilleuses offrandes : c'est ainsi qu'il donna, entre autres magnifiques présents, un très riche reliquaire d'or orné de pierres précieuses. Il se rendait souvent à la Sainte-Chapelle, dans son palais de Paris, et lors des fêtes carillonnées³ il participait pieusement aux offices solennels ; il allait au noble tabernacle où reposent les saintes reliques et les embrassait avec ferveur et, le Vendredi Saint, il tenait lui-même à montrer au peuple la relique de la Sainte Croix.

Comme notre roi était très curieux des choses de la religion, il eut un jour l'idée de faire dresser l'inventaire du tabernacle où sont conservées les saintes reliques de la chapelle du Palais, afin de posséder une liste détaillée de tous les objets de piété qui s'y trouvent. Je passe sur toutes les nobles choses de cet inventaire, pour ne pas alourdir mon récit, mais il faut néanmoins mentionner, parmi toutes ces merveilles, une petite ampoule sur laquelle était inscrit en latin et en grec qu'elle contenait du sang, recueilli sur le gibet de la Croix, du précieux corps de Jésus Christ. Comme certains docteurs de l'Église ont affirmé que le jour où Notre Seigneur ressuscita, il retrouva la parfaite intégrité de son saint corps [...], notre sage roi voulut [...] avoir l'opinion de ses théologiens et conseillers en sciences naturelles, afin de savoir si le Christ avait véritablement pu abandonner un peu de son sang précieux sur notre terre. [...] L'ampoule fut examinée [...], et quand on la penchait dans un sens ou dans l'autre, on pouvait voir distinctement le sang vermeil couler le long des parois [...]. Je me porte garante de l'authenticité de ce récit que je tiens de mon père⁴ qui, en tant que philosophe et conseiller de notre roi, participa à ces débats où les arguments et discussions s'appuyaient sur les Saintes Écritures et les propriétés naturelles des choses. À la fin, on conclut que malgré toute la déférence que l'on doit avoir pour les Saintes Écritures et la théologie, [...] on pouvait pieusement croire (que le Christ) avait permis que reste sur terre, pour la vénération des fidèles, le sang recueilli dévotement par ses proches le jour de sa Passion. [...]

Lors des fêtes des saints, notre sage roi faisait célébrer les offices chantés par ses meilleurs chœurs, car il avait richement et généreusement doté sa chapelle, qui resplendissait de grands musiciens, de chanteurs et de nobles personnes. Il avait pour monseigneur Saint Louis, roi de France, une dévotion et une piété profondes, et célébrait on ne peut plus dignement sa fête. Il vénérât saint Remi, sainte Catherine, saint Antoine, sainte Agnès et bien d'autres encore. Et il est hors de doute, ainsi que l'on a pu l'écrire à propos de Saint Louis, que la vénération qu'il eut pour ces grands saints les fit intercéder pour lui auprès de Dieu, de sorte que tout ce qu'il entreprenait réussissait mieux.

Christine de PIZAN, *Le Livre des Faits et Bonnes Mœurs du roi Charles V le Sage*, traduit et présenté par Éric Hicks et Thérèse Moreau, Paris, 1997, p. 93-95, 98-99, 101-103.

² Jeanne de Bourbon, épouse de Charles V, et Blanche d'Évreux-Navarre, veuve de son grand-père Philippe VI.

³ Principales fêtes du calendrier liturgique, pendant lesquelles on fait sonner les cloches.

⁴ Thomas de Pizan, médecin et astrologue italien, entré au service de Charles V.

1.b. Question de géographie

En vous appuyant sur les documents et sur vos connaissances, vous identifierez les principales caractéristiques des villes moyennes en France métropolitaine. Vous analyserez leurs dynamiques contemporaines et les politiques d'aménagement dont elles font l'objet.

Liste des documents

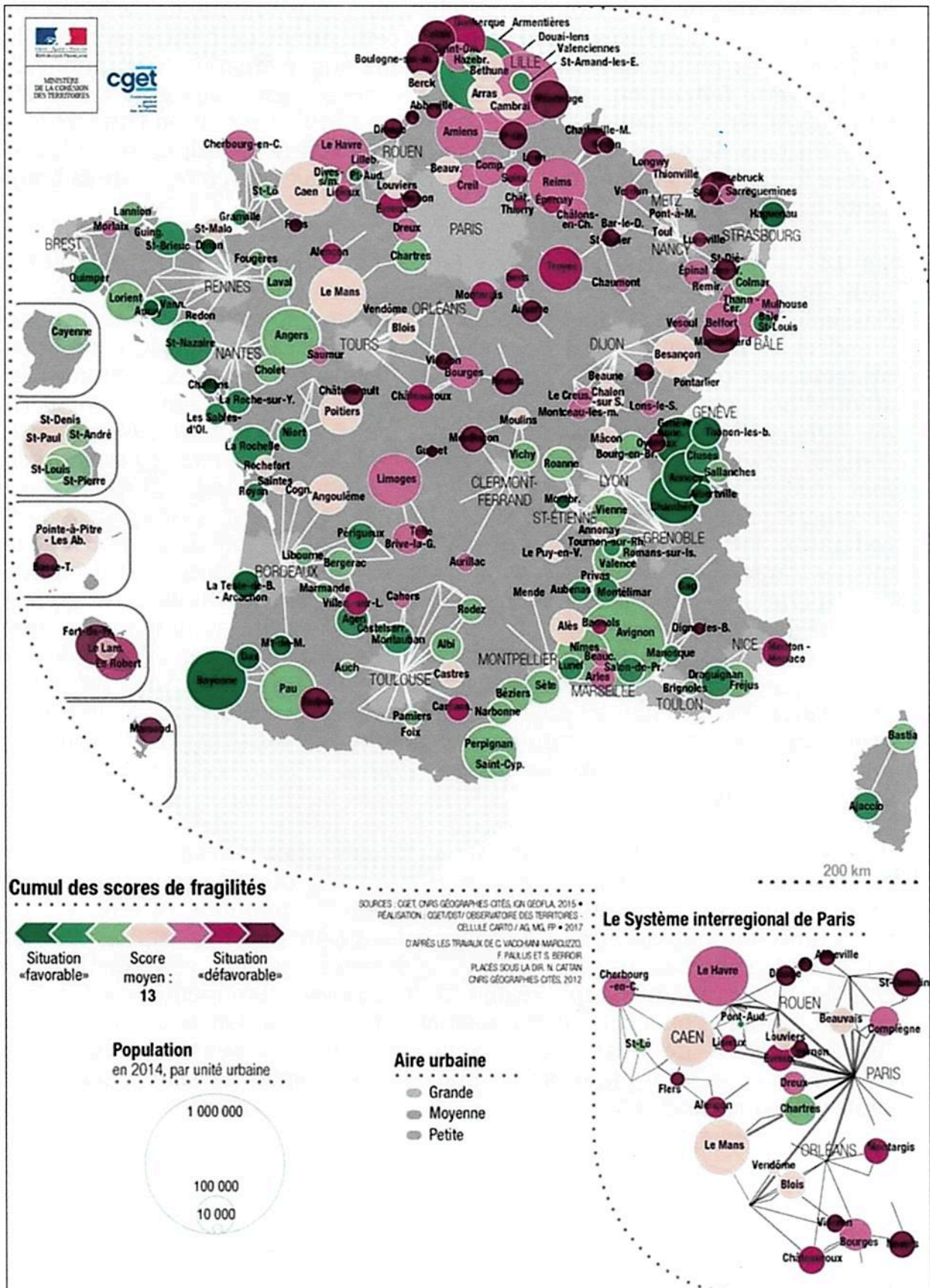
- Document 1 : « *Les villes moyennes : des situations contrastées* »
 - Source : Commissariat général à l'égalité des territoires (2017)

- Document 2 : « *Non, tous les centres des villes moyennes ne sont pas moribonds !* »
 - Source : *Le Figaro* (3 janvier 2018)

- Document 3 : « *Le plan national Action cœur de ville* »
 - 3a : « *Les 222 villes bénéficiaires* »
 - Source : Commissariat général à l'égalité des territoires (2018)
 - 3b : « *Les objectifs du plan* »
 - Source : Banque des territoires (2018)

- Document 1 : « Les villes moyennes : des situations contrastées »

- Source : Commissariat général à l'égalité des territoires (2017)
- Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) conseille et appuie le gouvernement dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'aménagement des territoires



- Document 2 : « *Non, tous les centres des villes moyennes ne sont pas moribonds !* »

- Source : *Le Figaro* (3 janvier 2018)

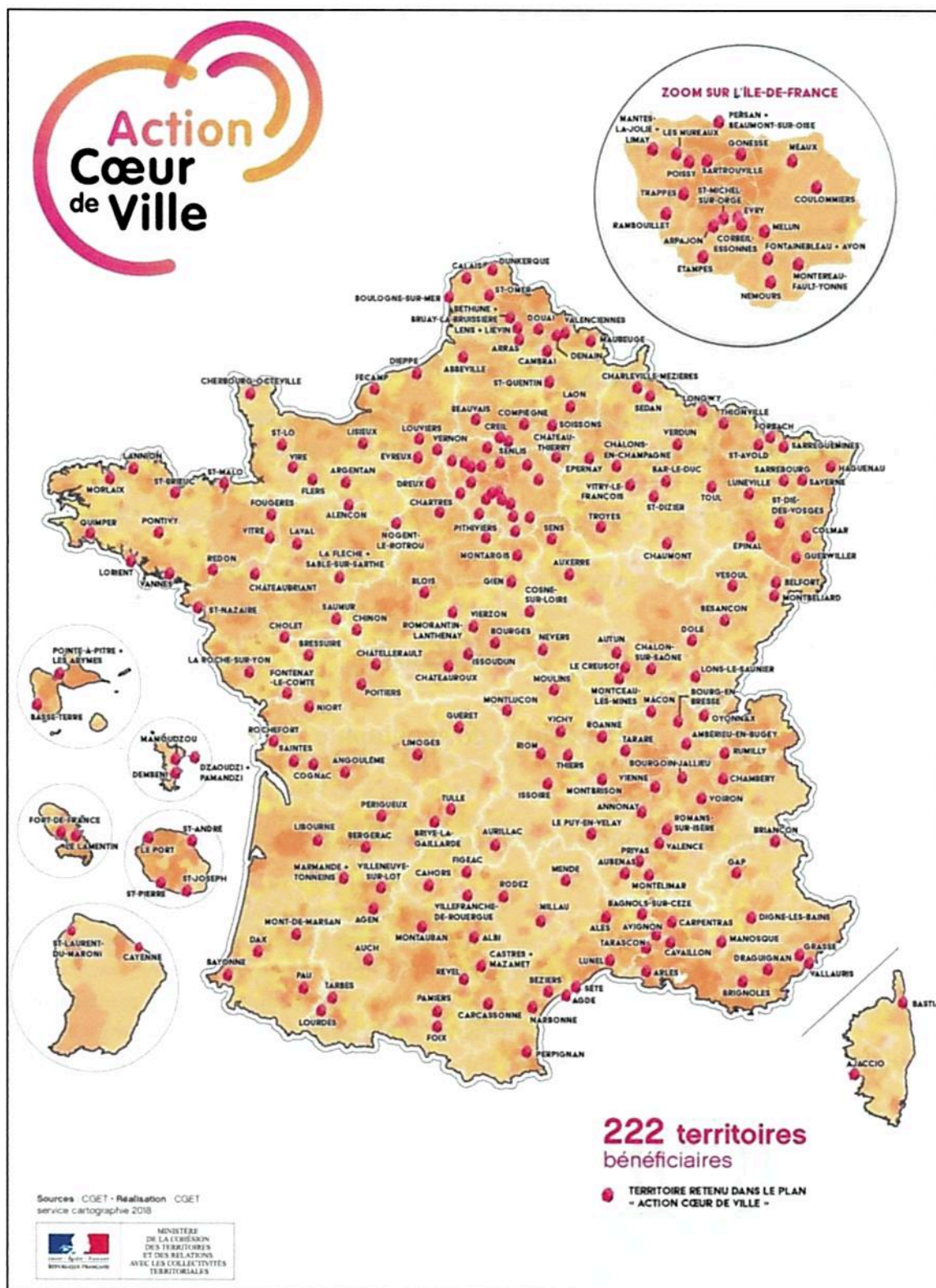
Les locaux commerciaux à vendre et les rideaux de fer baissés ne sont pas toujours une fatalité. Alors que le gouvernement a fait de la désertification des centres des petites et moyennes villes une cause nationale, la fédération de commerces spécialisés Procos a choisi cette année de mettre en avant les performances plutôt que les carences. Dans son palmarès 2018 publié fin janvier, cette fédération, qui regroupe 260 enseignes, a passé au crible 233 villes de différentes tailles en étudiant, entre autres, l'évolution entre 2015 et 2017 du taux de vacance commerciale (proportion de pas-de-porte vides) ou encore le chiffre d'affaires des enseignes, des indices révélateurs de la bonne santé d'un territoire.

Sur 147 « petites villes moyennes » (zone d'influence de moins de 200 000 habitants) étudiées, Procos classe Pontarlier (Doubs) en tête de son classement des centres-villes les plus dynamiques, suivie des Sables-d'Olonne (Vendée) et de Vendôme (Loir-et-Cher). Les centres de ce genre de villes, préfectures ou sous-préfectures de territoires ruraux, connaissent aujourd'hui souvent des difficultés. « *Généralement, ces centres ont perdu des habitants après la fermeture d'usines, de tribunaux ou de casernes et les commerces de ville, constitués de commerçants indépendants et de proximité, font face à la concurrence de l'e-commerce et des grandes surfaces de la périphérie* », rappelle Alexandre de Lapisse, directeur des études de la Fédération Procos. Les communes qui s'en sortent le mieux ont souvent les mêmes caractéristiques : elles sont situées à 40 ou 50 minutes de grandes agglomérations, donc leurs commerces en subissent moins la concurrence ; ce sont des sous-préfectures qui ont gardé une activité administrative, mais aussi des fonctions industrielles (comme Pontarlier et Vendôme) ou touristiques (comme les Sables-d'Olonne). Il n'y a pas non plus de galerie marchande de grande ampleur en périphérie, précise l'étude. Pontarlier profite également de sa proximité avec la Suisse : « *les travailleurs frontaliers ont un pouvoir d'achat important qui profite à toute l'économie locale* », souligne Procos.

Procos s'est penché également sur 62 « grandes villes moyennes » (entre 200 et 500 000 habitants dans leur zone d'influence) dont Angers, ville classée première devant Reims et Orléans. Leurs points communs et atouts ? Ces villes ont une population plutôt aisée, un bon ratio activité/emplois, un taux de chômage en baisse, plus de 550 commerces en centre-ville. Une ville comme Angers a par exemple réalisé de lourds investissements ces dernières années, comme l'ouverture d'une médiathèque et d'un palais des Congrès, le réaménagement de quais, la réhabilitation de logements ou encore un tramway. Des efforts payants : de nouvelles enseignes se sont installées en centre-ville depuis 2016.

- Document 3 : « Le plan national Action cœur de ville »

- 3a : « Les 222 villes bénéficiaires »
- Source : Commissariat général à l'égalité des territoires (2018)



- 3b : « *Les objectifs du plan* »
- Source : Banque des territoires (2018)
- La Banque des territoires est une direction de la Caisse des dépôts et consignations créée en mai 2018. Elle octroie des prêts et des subventions aux collectivités.

Vos enjeux

Parce qu'elles concernent 23% de la population française et 26% de l'emploi, les villes moyennes sont un vecteur essentiel de développement des territoires.

Aujourd'hui elles sont les premières touchées par le processus de « rationalisation » des cartes administratives, judiciaires ou hospitalières.

Pour redynamiser les centres-villes, lutter contre la vacance des logements et des commerces et favoriser l'activité économique locale, vous devez mettre en œuvre et coordonner l'ensemble des initiatives utiles à l'activité économique et sociale des centres-villes, tout en les inscrivant dans une perspective de développement durable.

- **Habitat** : réhabilitation et restructuration de l'habitat et des friches urbaines
- **Développement économique** : nouvelles implantations des artisans et des entreprises
- **Accessibilité, mobilité et infrastructures numériques**
- **Urbanisme et aménagement** : aménagement des espaces publics et valorisation du patrimoine
- **Services aux habitants** : rénovation et extension des équipements de loisirs et de culture, et des services publics

Sujet 2

Composition de géographie

Villes moyennes et dynamiques territoriales en France métropolitaine.

